



Marché Public à Procédure Adaptée

VOYAGE SCOLAIRE – ALLEMAGNE

Ce document constitue le Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA) pour l’organisation d’un voyage scolaire en Allemagne.

Personne publique contractante :

**COLLEGE JULES VALLES**

**32 RUE Jules Vallès**

**76610 LE HAVRE**

**Téléphone : 02 35 47 21 54**

Personne détenant le pouvoir adjudicateur : M. Philippe COLLIN, Principal

Personne responsable du suivi de l’exécution du marché : M. Olivier LEGENDRE, Adjoint Gestionnaire

Date limite de réception des offres : Lundi 15 octobre 2018 à 12h00 sur le site AJI

**I – REGLEMENT DE CONSULTATION**

**A - Objet du marché**

Voyage scolaire en Allemagne, Rhénanie-Westphalie

**Période** : du mardi 4 décembre au vendredi 7 décembre 2018

**Effectifs :** 37 élèves et 4 accompagnateurs

**Mode de transport** : autocar

**B - Présentation des offres**

1. Contenu de l’offre

L’offre sera présentée sous la forme d’un devis, accompagné de la description des services associés.

**L’offre indiquera expressément et explicitement :**

Le prix exprimé en euros **HT et TTC** et sera « tout compris » (transport, péages, parkings, repas et nuitées du ou des chauffeurs, repas et hébergement en pension complète, entrées et réservations des visites, etc…).

L’offre permettra de déterminer **le coût par participant** (y compris les accompagnateurs).

L’offre indiquera **les conditions d’annulation** et d’assurance.

1. Modalité de dépôt et date limite

En procédure dématérialisée sur le site AJI, le lundi 15 octobre 2018 à 12h au plus tard.

1. Durée de validité des offres

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu’à la date du séjour.

1. Examen des offres et candidatures

Afin de déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

* Le prix 50%
* La qualité de la prestation 40%
* La qualité des services associés 10%
1. Modalités d’attribution du marché

Toute offre ou candidature incomplète pourra être rejetée.

L’offre la mieux classée est retenue.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché

**C - Facturation, mode de règlement et délai de paiement**

Les prix proposés pour ce MAPA seront fermes et définitifs.

Le paiement s’effectue selon les règles de la Comptabilité publique. Les factures porteront les mentions légales (nom et adresse du prestataire, numéro de siret, codes IBAN et BIC pour le paiement par virement bancaire…) et seront adressées au Collège Jules Vallès.

Le comptable assignataire est l’Agent comptable du Lycée Robert Schuman au Havre.

Modalité de règlement : Les acomptes versés (sur présentation de factures) avant le séjour ne sauraient excéder 70% de la prestation totale.

Le solde interviendra après service fait sur présentation d’une facture reprenant le montant total du voyage moins les acomptes déjà payés.

Le délai maximum de paiement sur lequel l’acheteur s’engage est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, les intérêts moratoires sont de droit.

**II – CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

**A - Nature de l’opération**

L’opération a pour objet l’organisation d’un voyage « clef en main » pour l’Allemagne selon le programme détaillé ci-dessous.

1/ Règles communes à tous les voyages

***Le prix proposé par le prestataire de service devra inclure :***

* Le transport en autocar du collège Jules Vallès pour l’aller et le retour et les frais afférents.
* Le programme détaillé, jour par jour.
* Les repas et le logement en familles hôtesses.
* Les réservations et droits d’entrée des visites prévues au programme.
* L’assurance annulation individuelle et collective

***Frais et conditions d’annulation :***

L’offre indiquera clairement les frais et conditions d’annulation ainsi que les différentes formules d’assurances.

***Qualité de l’hébergement :***

Proximité du logement des villes à visiter.

***Prestataire de service :***

L’offre indiquera clairement la compagnie d’autocar assurant les transports.

2/ Programme du voyage

Les offres devront répondre, au mieux, au programme établi et aux visites souhaitées. L’organisation du circuit et des journées devra donc intégrer le déroulé suivant :

1/ Arrivée à Aix-la Chapelle, visite guidée de la Cathédrale et du Trésor ; puis transfert vers les lieux d’hébergement.

2/ Visites guidées à Bonn et Cologne : Maison de l’Histoire de la République Fédérale d’Allemagne et Musée du Chocolat ; puis balade libre au centre-ville de Cologne, au marché de Noël.

3/ A Dortmund, visite guidée du Signal Iduna Park (stade du club de football du Borussia) ; à Düsseldorf, visite libre du Musée du Film et temps libre au centre-ville, au marché de Noël.

4/ Monuments romains de Trèves : découverte libre des principaux monuments : Porta Nigra, thermes impériaux, amphithéâtre, thermes du Viehmarkt ; visite libre du Musée Régional Rhénan – Retour vers l’établissement.

**B - Litiges**

Tout différend survenant à l’occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l’exécution du marché préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, l’ensemble des dispositions de ce document s’appliquent.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l’offre de prix, sur les factures du prestataire ou tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document.

Dans le cas où un différend en cours d’exécution n’a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l’une ou les partie(s) au moyen d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Rouen.